

Commission pour la Libération de la Croissance Française

Premières Propositions sur le pouvoir d'achat

Synthèse

La Commission pour la Libération de la Croissance Française remet ici ses premières conclusions. Il ne s'agit pas là de l'ensemble de nos propositions, simplement d'une première étape dans nos travaux. D'autres propositions seront communiquées dans le rapport final prévu pour décembre. Elles sont relatives notamment au revenu des Français, à la recherche, à l'enseignement supérieur, à l'innovation, à la mobilité sociale, à l'amélioration de la qualité du travail, au soutien aux principaux secteurs porteurs dont l'environnement et la santé, à la réforme de l'Etat et des collectivités publiques et à la réduction des dépenses publiques.

A la demande du Président de la République et du Premier ministre, les mesures proposées dans ce document concernent la réforme nécessaire de la distribution et du commerce, qui permettrait de relancer l'emploi, la croissance et le pouvoir d'achat, dans ce secteur mais aussi dans le reste de l'économie. Elles renforcent la protection du consommateur et dynamisent le commerce de détail et les fournisseurs indépendants qui doivent conserver leur capacité de production et de recherche dans un contexte de concurrence accrue. Les mesures proposées s'attachent enfin à améliorer l'accès au logement et la mobilité résidentielle.

La Commission se réserve le droit de revenir sur ces sujets dans son rapport final. Elle inscrira ces réformes et les complétera dans le projet d'ensemble qu'elle entend proposer au pays.

Accroître la concurrence pour augmenter le pouvoir d'achat

La Commission pour la Libération de la Croissance propose de **mettre fin aux lois Galland et Royer-Raffarin et la création d'une Autorité de la concurrence indépendante et unique**. Ces mesures fortes et équilibrées ont pour objectif d'établir une concurrence efficace, afin de libérer tout le potentiel de l'économie française en matière de création d'emplois, de baisse des prix et de soutien à la croissance.

A. Lever les barrières dans la distribution et le commerce

Objectif : Augmentation du pouvoir d'achat des ménages par la réduction des prix des biens à la consommation.

Propositions : Totale liberté tarifaire et de négociations commerciales entre fournisseurs et distributeurs.

👉 Restaurer la liberté tarifaire dans la distribution

L'interdiction de revente à perte doit être levée. Une telle mesure entraînera une baisse significative des prix, en permettant notamment aux consommateurs de bénéficier de **soldes** toute l'année. Par ailleurs, la **liberté contractuelle** doit être réaffirmée : les fournisseurs doivent désormais pouvoir vendre à des prix différents à chaque distributeur.

👉 Instaurer la libre entrée dans le commerce de détail et l'hôtellerie

La Commission propose de **mettre fin aux lois Royer-Raffarin** et de **supprimer les procédures d'autorisation actuelles**. Les ouvertures de nouveaux magasins et de nouveaux hôtels, quelle que soit leur taille, ne seraient plus subordonnées qu'à une seule autorisation, accordée au moment de l'obtention du permis de construire.

👉 Dynamiser le commerce de détail et les fournisseurs indépendants

La croissance de l'économie et de l'emploi, ainsi que la qualité de vie, implique le renforcement du tissu des **petites et moyennes entreprises**. A cette fin, il conviendrait de concéder aux commerçants isolés certains services publics de proximité, d'augmenter, de cibler et de décentraliser les aides allouées au commerce de proximité, et de labelliser les commerces de centre ville.

👉 Mieux contrôler les positions dominantes locales dans la distribution

Pour favoriser l'arrivée de nouveaux acteurs dans le secteur et éviter l'accroissement des parts de marché des acteurs actuels, un **contrôle ex ante et ex post** doit être instaurés.

B. Renforcer la concurrence au bénéfice du consommateur

Objectif : Plus de concurrence nécessite plus de contrôle.

Propositions : Création d'une **autorité indépendante et unique aux pouvoirs renforcés**.
Instauration des **actions de groupe**.

👉 Renforcer la concurrence par une Autorité indépendante et unique, « l'Autorité de la concurrence »

La Commission propose de fusionner dans **une entité unique** les prérogatives de l'actuel Conseil de la concurrence et celles réservées au Ministre chargé de l'Economie, auquel est rattachée une direction effectuant des enquêtes relatives aux pratiques anticoncurrentielles.

👉 Rendre possibles les actions de groupe pour les consommateurs

L'introduction des actions de groupe en droit français contribuera à **accroître la confiance des consommateurs dans l'économie de marché**, pour autant qu'elles évitent les dérives du système américain. Ces actions doivent avoir pour objet la réparation de tout type de préjudice subi en matière de consommation et de concurrence.

Mettre la politique du territoire et du logement au service de la croissance

Le logement doit être un enjeu prioritaire pour notre pays. En effet, la question du logement conditionne en grande partie la cohésion de notre société, entre les générations mais également entre les milieux sociaux. Une politique ambitieuse dans ce domaine peut en effet générer des bienfaits considérables, à la fois en terme de croissance, d'emploi et de qualité de vie.

A. Construire 500.000 logements nouveaux par an, notamment en densifiant certains espaces urbains

Objectif : **500.000 logements nouveaux par an** doivent être construits chaque année jusqu'à 2010, puis 350.000 logements par an la décennie suivante. Cette mesure d'ampleur permettra de loger les jeunes et de reloger ceux, notamment les personnes âgées, qui vivent dans des habitations insalubres ou vétustes.

Propositions :

- Récupérer le foncier nécessaire pour construire dans les zones à forte tension,
- Inciter massivement les collectivités territoriales à construire, en particulier des logements socialement mixtes,
- Supprimer les obstacles à la bonne gouvernance des organismes HLM.

➤ Récupérer le foncier nécessaire pour construire dans les zones à forte tension

Le premier obstacle à la construction de nouveaux logements est **la rareté et le prix du foncier constructible alors que le foncier physique ne manque pas**. Il faudrait inciter les communes à utiliser ce foncier et le rendre constructible, en permettant à l'Etat de reprendre la main, en cas de nécessité, et en mettant en place des mécanismes privés incitatifs.

➤ Inciter massivement les collectivités territoriales à construire, en particulier des logements socialement mixtes

Une fois le foncier disponible, la construction de logements implique d'une part d'encourager les collectivités locales à construire et rénover, et d'autre part **d'assouplir les règles de fixation des coefficients d'occupation des sols (COS)**.

➤ Supprimer les obstacles à la bonne gouvernance des organismes HLM

Au delà des mesures permettant d'améliorer la gestion du parc, il convient **de modifier en profondeur la gouvernance des HLM** en soumettant les bailleurs sociaux à des objectifs de construction clairement définis assortis de sanctions effectives, en renforçant l'efficacité et la transparence de la gestion des bailleurs sociaux

B. Construire autrement

➤ Créer avant 2012 dix Ecopolis, villes d'au moins 50.000 habitants intégrant haute qualité environnementale et nouvelles technologies de communication

A l'instar d'un nombre croissant de ses partenaires, le moment est venu pour la France de **construire des villes d'un genre nouveau**, les Ecopolis, véritables laboratoires de la modernité urbaine, avec un souci permanent d'équilibre financier, écologique, technologique et social.

C. Echanger

Objectif : Les échanges et la mobilité des individus, condition clé du bon fonctionnement du marché du travail et partant de la croissance doivent, impérativement, être facilités.

Propositions :

- Abaissement des coûts de transaction (droit de mutation, frais d'agence et de certification)
- Création d'une bourse internet
- Refondation des relations entre bailleurs et locataires

📌 Moins taxer le mouvement

Une plus grande mobilité n'est possible que si les coûts de transaction (droit de mutation, frais d'agence et de certification) occasionnés par le déménagement sont moins élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

📌 Créer une Bourse internet des offres et des demandes dans le logement social

La **mobilité du logement est essentielle** afin de ne pas entraver les parcours professionnels et personnels de la population. Les possibilités d'échange de logements sociaux pourront être facilitées par **la création d'une bourse internet**.

📌 Encourager les propriétaires à louer leurs logements en établissant des rapports plus équilibrés avec les locataires

Les relations entre bailleurs et locataires doivent être refondées en vue de faciliter l'accès au logement. A cette fin, il conviendrait **d'alléger le contrat de bail**, de **mieux protéger** les locataires par une assurance spécifique du loyer contre les aléas de leurs revenus, et **sécuriser le régime des expulsions** de façon à garantir la récupération de son bien par le propriétaire.

D. Approprier

Objectif : Permettre aux Français d'accéder plus largement à la propriété, à l'instar des Américains et des Espagnols (seuls 57% des Français sont propriétaires de leur logement, contre 66% aux Etats-Unis et 84% en Espagne).

Propositions :

- Proposer d'ici 10 ans à tous les locataires modestes d'accéder à la propriété, à travers des financements adaptés.
- Permettre aux personnes âgées bénéficiant du minimum vieillesse de disposer du droit d'usage d'un logement social jusqu'à leur décès.

📌 Proposer d'ici 10 ans à tous les locataires modestes d'accéder à la propriété, à travers des financements adaptés

Selon l'Observatoire de l'épargne européenne, si 3 Français sur 4 souhaite devenir propriétaires, **seuls 58% d'entre eux possèdent effectivement un logement**. L'accès à la propriété doit être élargi, notamment par la capitalisation d'une partie des loyers

📌 Permettre aux personnes âgées bénéficiant du minimum vieillesse de disposer du droit d'usage d'un logement social sans loyer jusqu'à leur décès

Cette mesure, **contrepartie d'une vie locative irréprochable**, dégagerait une source de pouvoir d'achat considérable pour des locataires particulièrement fragiles. Ce droit à l'usage d'un logement social adapté pourra ainsi découler de l'ensemble des loyers déjà versés.